MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHARÉTISATION

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE Union - Discipline - Travail

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DÉCISION N 4 / 0 0 5 8 2/MENA/DRH/SDPAA du 16 AOUT. 2024

portant affectation d'INSPECTEURS À L'EXTRA SCOLAIRE option ALPHABÉTISATION

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu la constitution ;
- Vu 🛮 la loi nº95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'enseignement telle que modifiée par la loi nº2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- $m V_U$ $^{-}$ la loi n $^{
 m o}$ 2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- Vu 🛮 la loi nº2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret nº93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu 🛮 le décret nº93-609 du 02 juillet 1993 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu 🛮 le décret nº98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- Vu 🛮 le décret nº2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les ministères ;
- Vu le décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux :
- Vu le décret nº2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation :
- Vu le décret nº2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du gouvernement ;
- Vu le décret nº2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- . Vu le décret nº2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement
- Vu l'arrêté nº0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines :

considérant les nécessités de service,

DÉCIDE

Article 1: Les INSPECTEURS À L'EXTRA SCOLAIRE option ALPHABÉTISATION issus du concours professionnel, mis à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique, sont affectés en qualité de Personnels Administratifs conformément au tableau ci-dessous :

Nº	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	DIRECTION/DRENA D'ACCUEIL	STRUCTURE D'ACCUEIL
1	244408Q	ADE KABLAN JOSEPH	DIVO	DRENA DIVO
2	2390950	ADON JOSEPH DESIRE	YAMOUSSOUKRO	DRENA YAMOUSSOUKRO
3	207022T	SDMA ILDNALD UDDA	SASSANDRA	DRENA SASSANDRA
4	230102B	AKA NEE MINLIN AFFALA HENRIETTE	ABIDJAN 3	DRENA ABIDJAN 3
5	237786T	ASSOMAN CLAUDE	TIASSALE	DRENA TIASSALE
6	2377935	AYEKOUE AMONKOU LEONARD	GRAND-BASSAM	DRENA GRAND-BASSAM
7	237613V	DJAMALA KOFFI EDMOND	BOUAKE 2	DRENA BOUAKE 2
8	206282C	GNALY GOGUI GUILLAUME	AGBOVILLE	LYCEE MODERNE 3 AGBOVILLE
9	242274N	KDKO KONAN FULBERT	YAMOUSSOUKRO	DRENA YAMOUSSOUKRO
10	238715C	KOKO LUC	DIRECTION DE L'ALPHABETISATION DES ADULTES, DES JEUNES ET DES ENFANTS	DAAJE
11	2381935	KDUASSI KRA	BONDOUKOU	DRENA BONDOUKOU

阿¢/00582

1 6 AOUT. 2024

Nº	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	DIRECTION/DRENA D'ACCUEIL	STRUCTURE D'ACCUEIL
12	248226L	KRY SABINE PULCHERIE	ABIDJAN 1	LYCEE CLASSIQUE D'ABIDJAN
13	239189F	LOBE DAGBA JEAN	DIRECTION DE L'ALPHABETISATION DES ADULTES, DES JEUNES ET DES ENFANTS	DAAJE
14	234079E	N'GUESSAN ELISABETH	TIASSALE	IEPP SIKENSI
15	242415U	RICHMOND NEE AHIPEAUD HORTENSE MARIE- FRANCE	ABIDJAN 1	DRENA ABIDJAN I
16	247161A	YAO LELA MODESTE	SOUBRE	DRENA SOUBRE
17	156703F	YAO BADOU NEE AHOUO AFFOUET	DABOU	DRENA DABOU
18	272325F	YAPI ALEXIS	ABIDJAN 1	DRENA ABIDJAN 1
19	247966H	HALU LACI III NJAMIN HIII JAANN	DIRECTION DE L'ALPHABETISATION DES ADULTES DES JEUNES ET DES ENFANTS	DAAJE

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMERI	LATI	UNG	
ampl	IIAL	UIA 2	:

MENA /CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	1
INTÉRESSÉ(E)	1
CHRONO	1